

Composante 131 UFR des Sciences, antenne du Campus 1  
 Type de diplôme Master  
 Mention de diplôme MANEIRO Neurosciences  
 Version d'étape NEU1M1\_203 Master 1 Neurosciences (réservé aux étudiants de médecine et pharmacien)

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative  
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant  
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures. à l'exclusion de tout autre terme  
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif  
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.  
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale	SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles				
									Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal								
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT			
<b>SEMESTRE 7</b>																					
SBNMPS7	SBNMC7D			Pathologies cérébrales	4																
SBNMPS7	SBNMC7D	O		YNEU7D1 Pathologies cérébrales	4	NEU1M1_201					1 oral	1	25%	1 écrit	1H30	75%	1 écrit	1H30	75%		la note de cc est acquise (cc non rattrapable)
<b>SEMESTRE 8</b>																					
SBNMPS8	SBNMP8C			Psychopharmacologie	4																
SBNMPS8	SBNMP8C	X		YNEU8C1 M.Psychopharmacologie	4	NEU2M1_202					1 écrit	1	25%	écrit	1h30	75%	écrit	1h30	75%		CC acquis pour la session 2
SBNMPS8	SBNMP8D			Stage 8 semaines	10						1 oral + 1 écrit										pas de note
SBNMPS8	SBNMP8D	O		YBST8D4 M.Stage en laboratoire		NEU1M1_201															
SBNMPS8	YNEU8B			M.Les Accidents Vasculaires Cérébraux	4																
SBNMPS8	YNEU8B	X		YBST8B2 Les Accidents Vasculaires Cérébraux	4	NEU1M1_201					1 oral	1	25%	1 écrit	1H30	75%	1 écrit	1H30	75%		la note de cc est acquise (cc non rattrapable)

**A PRECISER**

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

pas de compensation, la validation des UEs théoriques requiert l'obtention d'une note au moins égale à 10/20

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

	<b>session 1</b>	<b>session 2</b>
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

- D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**  
Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1)  $(N1+N2)/2$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$  }
- (2)  $(N1+N2+N3)/3$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)



A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)  
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
 règles de prise en compte des absences aux épreuves  
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance  
 autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire Une moyenne aux semestres attendue pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES:

	session 1	session 2
Règles de compensation: pas de compensation intersemestre au semestre 1, les UEs théoriques ne compensent pas l'UE SBNMC9DPréparation du stage: étude bibliographique	A/ CC B/ CC + CT	tout au long de l'année  CT CT
Moyenne du semestre 1: somme de la note de chaque UE*ECTS de l'UE divisée par 29	C/ CT D/ <b>ECI*</b> Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE	à l'issue du semestre  CT  <b>Evaluation continue intégrale</b>

\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique):

- Exemple sur 3 notes :
- (1)  $(N1+N2)/2$  } N1-N2 et N3 représente la seconde chance  
 (N1+N2+N3)/3 } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
  - (2)  $(N1+N2+N3)/3$  }  
 N3 } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
  - (3) N1;N2;N3 } Meilleures des 2 notes / 3
  - (4) Autre formule à préciser } Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)



**A PRECISER**

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)  
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
 règles de prise en compte des absences aux épreuves  
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
 En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance  
 autres remarques

Règles de compensation:  
 pas de compensation intersemestre  
 au semestre 1, les UEs théoriques ne compensent pas l'UE SBNMC9D  
 Préparation du stage: étude bibliographique

Moyenne du semestre 1:  
 somme de la note de chaque UE\*ECTS de l'UE divisée par 29

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES:**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique):**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1)  $(N1+N2)/2$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$  }
- (2)  $(N1+N2+N3)/3$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)